

Les bâtiments de la future école Sainte-Anne sortent de terre



Yannick Duval, Pierre-Yves Le Bourhis, et Gildas Le Garjan.

Ouest-France Publié le 06/02/2015 à 00h00

Lundi après-midi, dans le cadre des travaux de la future école Sainte-Anne, un rendez-vous de chantier avait lieu avec Eric Fablet, représentant de la société vannetaise générale ; Yannick Duval de l'entreprise MGO ; Pierre-Yves Le Bourhis, directeur de l'école Sainte-Anne, et Gildas Le Garjan, président de l'AEP (l'association propriétaire des bâtiments).

Le projet est porté par l'Ogec et par l'AEP. Le financement mis en place est à hauteur de 1 600 000 €. Le premier niveau est en cours de finition. « **C'est la partie la plus technique, qui exige le plus de savoir-faire** », explique Yannick Duval.

Administrativement, quatorze entreprises ont été retenues, et les différents marchés en grande partie signés. « **Je souhaite faire remarquer l'implication de nombreux parents et anciens parents qui participent aux différentes réunions, au suivi de chantier, et sont d'une grande richesse en faisant part de leurs connaissances, en fonction de leurs compétences** », note Gildas Le Garjan.

Dix nouvelles classes sont prévues, et la réhabilitation de deux classes dans l'ancien bâtiment qui est conservé, avec des possibilités de réserves pour de nouveaux locaux. « **Nous avons trois cents enfants. L'objectif n'est pas d'être beaucoup plus que maintenant. Nous voulons rester à taille humaine** », remarque Pierre-Yves Le Bourhis.

Le projet immobilier de Sainte-Anne lance un appel aux dons. Par son statut d'école catholique, elle ne peut prétendre à des aides publiques. Le projet est financé par le Codiec, (Comité diocésain de l'enseignement catholique), la vente de la partie maternelle à la commune, le reste du financement est porté par l'école... « **C'est**

pourquoi nous sollicitons la générosité des gens, des entreprises, explique Gildas Le Garjan, pour contribuer au développement de notre nouvelle école. Les dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66 %. Un reçu est remis pour bénéficiaire de la déduction fiscale. »

Les chèques sont à libeller à l'ordre de AESEC école Sainte-Anne et les dons à adresser à l'école Sainte-Anne, 73, avenue du Général-de-Gaulle, à Plescop.